



www.planetecrea.com



Passer du statut de salarié ou demandeur d'emploi à celui d'entrepreneur

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Jean Marie DE LAUNAY

Christophe JAMES (jeudi)
Christophe LEFEVRE (vendredi)

Joël LE GOFF

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



1re situation

Je suis salarié

Je reprends ou je crée mon entreprise

Je ne bénéficie d'aucune aide financière (Pôle Emploi), ni d'exonération de cotisations sociales (RSI)

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



2e situation

Je suis inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisé ou non)

Je suis demandeur d'emploi

Je reprends ou je crée mon entreprise

Je peux bénéficier :

- D'aides financières (*) Pôle Emploi
- D'exonérations cotisations sociales (*) au titre de l'ACCRE

() sous certaines conditions*

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



3e situation

Je suis salarié – je le reste – je reprends ou crée une entreprise

Je suis salarié

Je reprends ou crée une entreprise

Je peux bénéficier :

- D'exonérations cotisations sociales (*) au titre du cumul d'activités.

(*) sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



L'ACCRE ?

Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise

Qui peut en bénéficier ?

Quelles exonérations ?

Quelles formalités ?

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



L'ACCRE ?

Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise

Demandeur d'emploi indemnisé

Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit 6 mois à Pôle emploi depuis les 18 derniers mois

Bénéficiaire du RMI ou votre conjoint ou votre concubin

Bénéficiaire de l'allocation parent isolé, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation temporaire d'attente

Une personne remplissant les conditions les conditions pour bénéficier de contrats « nouveaux services - emplois-jeunes » ainsi que celles embauchées dans le cadre de ce dispositif et dont le contrat de travail a été rompu avant le terme de l'aide

...

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



L'ACCRE ?

Qui peut en bénéficier ?

Salarié repreneur de son entreprise en redressement, liquidation judiciaire ou sauvegarde

Une personne ayant conclu un contrat d'appui au projet d'entreprise, sous réserve de remplir l'une des conditions ci-dessus

Une personne créant son entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible

Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité de la Paje

...

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



L'ACCRE ?

Quelles exonérations?

Vous êtes travailleur indépendant :

- exonération des cotisations personnelles (allocations familiales, assurance maladie et retraite de base).

pendant 12 mois sur votre revenu professionnel jusqu'à 120% du SMIC.



- Restent dûes : la contribution sociale généralisée (CSG) - la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) - la contribution à la formation professionnelle - la cotisation aux régimes complémentaires de retraite

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



L'ACCRE ?

Quelles formalités ?

Dossier de demande à retirer auprès de votre Centre de Formalités des Entreprises (CFE) (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, etc.)

A déposer complété, avec les justificatifs demandés à votre CFE en même temps que votre déclaration de création ou de reprise d'entreprise ou au plus tard le 45ème jour suivant ce dépôt.

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Quelles Aides de Pôle emploi ?

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

QUI EST CONCERNE ?



Les demandeurs d'emploi*

** Sous certaines conditions*

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

QUELLE AIDE ?

Versement d'un capital

OU

Maintien partiel des allocations

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

LE CAPITAL

Les conditions pour en bénéficier

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

LE CAPITAL

QUEL MONTANT ?

La moitié des allocations restantes

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

LE CAPITAL



QUAND ?

50% → **Lancement**

50% → **6 mois après**

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

LE MAINTIEN PARTIEL DES ALLOCATIONS

Les conditions pour en bénéficier

QUELLE DUREE ?

15 mois maximum

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise

UNE CONDITION

Votre activité ne s'exerce pas dans le cadre d'un contrat de travail

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Pôle emploi aide à créer ou reprendre une entreprise



**Les aides de Pôle emploi ,
un atout pour créer ou reprendre une
entreprise.**

* Sous certaines conditions

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Quelle protection sociale ?

Santé

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Santé

Les bénéficiaires

L'assuré, le conjoint, le concubin, les enfants de moins de 16 ans...

Les taux de remboursement

Ils sont identiques à ceux du régime général...

Les maternités / paternités

Des droits pour le chef d'entreprise et pour le conjoint collaborateur...

Les indemnités journalières

Une seule différence avec le régime général : le délai de carence...

L'incapacité au métier, l'invalidité et le capital décès

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Quelle protection sociale ?

Santé

Retraite

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Retraite

Retraite à la Carte.

Artisans : 1979
Commerçants : 2004

RETRAITE COMPLEMENTAIRE
Des points acquis par les cotisations.

1949

RETRAITE DE BASE
→ 1973 identique à celle des salariés.
A cotisations égales retraites égales.

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Quelle protection sociale ?

Santé

Retraite

Allocations familiales

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com



Allocations familiales

Les conditions d'attribution des différentes allocations versées par la Caisse d'Allocation Familiale pour les Travailleurs Non Salariés sont identiques à celles des salariés.

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise



www.planetecrea.com

Retrouvez toutes nos informations



pole-emploi.fr

www.pole-emploi.fr



www.le-rsi.fr



www.urssaf.fr

PLANÈTE CRÉA

23 et 24 AVRIL 2009
Parc des expositions - CAEN

Salon régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise